

**Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
24 juin 2019**

- **Présent.e.s :** Mme DELLAC, Mme ARRIEU, Mme BITON (représentant M. Vassallo), M. BLUM (représentant M. JEUNEMAITRE), M. COCAULT (représentant M. Dubrac), Mme CONSTANT-ACOCA, M. FROELICHER (représentant Mme Bourreau), Mme GROSBOIS, M. JEUNEMAITRE, M. MOUFFLET, M. MOLIN, Mme PERROT, M. THOMANN,
- **Excusé.e.s :** M. BLUTEAU, M. GOMEZ,
- **Invité.e.s :** M. MEIER, directeur, M. GODIN (administration du Conseil départemental).

Mme DELLAC, Présidente, précise le point unique de l'ordre du jour :

I - ADOPTION D'UNE GRILLE PORTANT MONTANT DES COTISATIONS POUR L'ADHESION A SEINE-SAINT-DENIS TOURISME.

Mme DELLAC expose :

L'Assemblée générale du Comité départemental du Tourisme de la Seine-Saint-Denis vient d'adopter ce jour, 24 juin 2019, une importante modification de ses statuts, au terme de laquelle la qualité de membre actif de l'association s'acquiert par l'adhésion volontaire d'une personne morale ou physique approuvée par le Conseil d'administration-

Afin qu'une campagne d'adhésion puisse être engagée sur la base des nouveaux statuts de Seine-Saint-Denis Tourisme, il est proposé au Conseil d'administration d'élaborer une grille, pour l'année 2019, portant montant des cotisations pour l'adhésion à Seine-Saint-Denis Tourisme.

Cette grille pourra être révisée chaque année par le Conseil d'administration.

La proposition suivante, qui tient compte des collèges tels qu'établis par les nouveaux statuts de l'association, est soumise à l'approbation des membres du Conseil d'administration :

I/ Pour le collège représentant les collectivités territoriales, établissements publics territoriaux et autres structures territoriales

<u>a/ Communes :</u>	
- communes de moins de 10.000 habitants :	100,00 €
- communes de 10.001 à 20.000 habitants :	200,00 €
- communes de 20.001 à 30.000 habitants :	300,00 €
- communes de 30.001 à 40.000 habitants :	400,00 €
- communes de plus de 40.001 habitants :	500,00 €
<u>b/ Etablissements publics territoriaux et autres structures territoriales :</u>	500,00 €

II/ Pour le collège représentant le monde du tourisme, de l'économie, de l'aménagement et de la formation

a/ <u>Secteur de l'hôtellerie</u> (hôtels, restaurants, écoles hôtelières...)	50,00 €
b/ <u>Etablissements de formation</u> (autres que les écoles hôtelières)	100,00 €
c/ <u>Entreprises et grands acteurs du tourisme</u> :	
- de 0 à 50 salariés :	100,00 €
- de 51 à 250 salariés :	250,00 €
- plus de 251 salariés :	500,00 €
d/ <u>Secteur de l'aménagement</u> :	250,00 €

III/ Pour le collège représentant le monde de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs ainsi que le monde associatif et celui de l'économie sociale et solidaire

a/ Grands acteurs culturels	250,00 €
b/ Autres acteurs culturels, associations, clubs sportifs, acteurs de l'ESS...	50,00 €

Il est proposé d'assortir cette grille de cotisations des clauses et précisions suivantes :

- la cotisation à Seine-Saint-Denis Tourisme n'est pas sujette à défiscalisation,
- la durée de l'adhésion est annuelle,
- l'adhésion à Seine-Saint-Denis Tourisme peut ainsi être dénoncée chaque année, à l'initiative de Seine-Saint-Denis Tourisme ou de l'adhérent, au minimum deux mois avant le 31 décembre de l'année en cours, à défaut de quoi elle est supposée reconduite de manière tacite pour l'année suivante,
- le règlement est à adresser à réception de l'appel à cotisation.

A titre exceptionnel pour l'année 2019, il est également proposé de mandater la présidente et la trésorière pour examiner le cas particulier des adhérents qui, pour des motifs de prévision budgétaire non modifiable, ne pourraient se conformer dès cette année à la nouvelle grille et devraient maintenir leur cotisation 2019 au niveau de l'année 2018.

M. COCAULT interroge le faible montant de cotisation proposé pour le secteur hôtelier (50 €), et expose les règles tarifaires qu'applique l'Office de tourisme Plaine Commune Grand Paris pour les hôtels situés dans et hors de son périmètre d'intervention (de 125€ à 528 €, selon la situation, le nombre d'étoiles et la présence d'un restaurant). Il souhaite que le montant des adhésions aux organismes publics de tourisme soit relativement harmonisé et ne puisse donner lieu à des formes de dumping.

M. BLUM confirme que le montant proposé aux hôtels relève de la quasi gratuité et n'est sans doute pas adapté à la nature des services qu'ils peuvent attendre d'un Comité départemental du tourisme. Il attire par ailleurs l'attention du Conseil d'administration sur le fait qu'il ne faut pas nécessairement chercher à maximiser le nombre d'adhérents, car cela pourrait gripper le fonctionnement normal des

instances de l'association, du fait d'un quorum trop élevé peut s'avérer difficile à réunir lors des Assemblées générales.

M. COCAULT suggère qu'une réflexion mutuelle soit engagée entre organismes publics de tourisme de niveau différent (local/territorial, départemental et régional), de sorte qu'il puisse être proposé aux acteurs du tourisme adhérents à un organisme public de régler une adhésion moins élevée aux organismes de niveau différent.

Mme DELLAC propose que la proposition de grille soit validée en l'état pour l'année 2019, à l'exception du montant pour les établissements hôteliers auprès desquels une consultation informelle sera organisée par le directeur avant la fin de l'été. Le cas échéant, un montant de cotisation révisé, pour les hôtels, donnera lieu à un processus de validation à travers une consultation électronique des membres du Conseil d'administration.

Après en avoir délibéré le Conseil d'administration décide d'APPROUVER la grille des cotisations à Seine-Saint-Denis Tourisme telle que proposée pour l'année 2019, à l'exception de la catégorie « hôtels » pour laquelle, après échanges informels avec des représentants du secteur, une nouvelle proposition sera soumise au Conseil d'administration par voie électronique.

L'ordre du jour étant épuisé, **Mme DELLAC** lève la séance et invite les membres du Conseil d'administration à se joindre au pot de départ à la retraite de M. Daniel ORANTIN, qui a créé et dirigé le Comité départemental du tourisme de Seine-Saint-Denis pendant plus de vingt et un ans.

La Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Dellac', with a long horizontal stroke extending to the right.

Dominique DELLAC
Conseillère départementale
de la Seine-Saint-Denis